

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE PERFORMANTE DE L'HABITAT PRIVE



En partenariat avec



Le territoire des 28 communes¹ de Bordeaux Métropole compte plus de 350 000 logements². Près de 60% de ce parc a été construit avant la première Réglementation Thermique³ (RT 1974) et nécessite une rénovation énergétique complète (bâti, organes de ventilation et de production de chaleur). Selon le Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie adopté par le Conseil métropolitain en juillet 2017, 9 000 rénovations énergétiques de logements/an sont à envisager pendant 40 ans.

Grâce au soutien financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et en partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), Bordeaux Métropole a engagé la co-construction et l'animation de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**.

MA RENOV BORDEAUX METROPOLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ma Rénov Bordeaux Métropole est la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé de Bordeaux Métropole. C'est un service gratuit, neutre et indépendant. Le site internet marenov.bordeaux-metropole.fr est l'outil opérationnel au service de tous les acteurs des projets de rénovation de l'habitat.

Ma Rénov Bordeaux Métropole accompagne les particuliers dans le parcours de rénovation énergétique de leur maison ou copropriété, en proposant les services suivants :

- Conseils et accompagnement personnalisé et gratuit du projet de rénovation par un conseiller **Ma Rénov Bordeaux Métropole** sur le plan technique et/ou financier ;
- Création d'un espace personnel sur le site internet marenov.bordeaux-metropole.fr et mise à disposition d'outils, de témoignages et de réalisations exemplaires ;
- Mise en relation avec des professionnels qualifiés ;
- Mobilisation de financements adaptés, dont des soutiens financiers sur fonds propres de Bordeaux Métropole ;
- Suivi des consommations énergétiques.

Les partenaires professionnels peuvent utiliser le site internet de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** pour :

- Présenter leurs compétences et leurs chantiers exemplaires ;
- Avoir accès à des demandes de devis de ménages inscrits dans le dispositif ;
- Être informés par les conseillers rénovation des dispositifs de financement dont peuvent bénéficier leurs clients ;
- S'informer grâce aux actions développées en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB Gironde), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale (CMAI 33), et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 33)

Il s'agit d'animer la communauté des acteurs locaux de la rénovation et de réunir l'ensemble des conditions susceptibles de favoriser le passage à l'acte des propriétaires de maison individuelle ou de logement en copropriété dans leurs projets de rénovation.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU PARTENAIRE PROFESSIONNEL

Pourquoi devenir partenaire ?

Afin de resserrer les liens entre les particuliers et les entreprises au travers de l'accompagnement public. En tant qu'artisan ou entreprise dans le domaine du bâtiment et/ou de l'énergie, vous pouvez apparaître gratuitement dans l'annuaire des professionnels partenaires de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** en adhérant à la charte d'engagement et être mis en relation directement avec des particuliers ou une copropriété.

Comment devenir partenaire ?

Tous les artisans et toutes les entreprises, labélisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), proposant leurs services sur le territoire de Bordeaux Métropole peuvent devenir partenaire de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**. Pour cela il vous suffit de vous rendre sur marenov.bordeaux-metropole.fr rubrique « je suis un professionnel », de vous inscrire en ligne, de télécharger la charte d'engagement des partenaires professionnels et de renvoyer le formulaire de demande accompagné des documents demandés.

¹ Liste des communes indiquée dans le formulaire d'inscription

² DGFIP, 2012.

³ Caractérisation thermique du parc bâti résidentiel de la CUB, 2009.

I. LES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE PROFESSIONNEL

Le partenaire professionnel de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessous :

- 1. Intervenir sur le territoire de Bordeaux Métropole**
- 2. Avoir une qualification ou une certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) en cours de validité pour les domaines de travaux référencés sur le site internet de *Ma Rénov Bordeaux Métropole*.**
- 3. S'inscrire en ligne en complétant la fiche de présentation de l'entreprise sur le site marenov.bordeaux-metropole.fr.** Une notification mail envoyée par Bordeaux Métropole sera adressée à l'entreprise après une année de référencement afin de confirmer son souhait de référencement et sa conformité avec les engagements attendus dans le cadre de la présente charte.
- 4. Orienter les maîtres d'ouvrage (en logement individuel ou en copropriété) vers les conseillers rénovation de *Ma Rénov Bordeaux Métropole* afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement neutre, gratuit et indépendant visant notamment à optimiser la mobilisation des aides existantes pour concrétiser les projets de rénovation.**

Les partenaires de Ma Rénov Bordeaux Métropole sont invités à diffuser les plaquettes d'information fournies par Bordeaux Métropole.

- 5. Répondre aux sollicitations des ménages au travers du site marenov.bordeaux-metropole.fr.** Les ménages pourront avoir accès à cette fonctionnalité une fois que leur projet sera jugé suffisamment abouti par le conseiller rénovation. Ils ne pourront pas solliciter plus de 3 entreprises par typologies de travaux.

Le partenaire professionnel s'engage à **proposer un devis sous un délai de 3 semaines maximum** après la visite du logement à rénover ou de la copropriété. Ce devis sera déposé sur le compte personnel Ma Renov du ménage via le site internet afin d'assurer la réactivité des conseillers et des particuliers.

- 6. Participer à des enquêtes de qualité**

Conduites par **Ma Rénov Bordeaux Métropole** ou par ses partenaires (ADEME notamment) auprès des maîtres d'ouvrage ayant eu recours aux services de la plateforme, ces enquêtes ont vocation à évaluer la qualité du dispositif d'accompagnement Ma Rénov' et des prestations de l'ensemble des acteurs qui y contribuent (conseillers, bureaux d'études, architectes, financeurs, artisans...).

Dans le cadre d'un **suivi qualitatif** des rénovations accompagnées par la plateforme, le partenaire professionnel accepte que, sur certains de ses chantiers, des mesures soient programmées, à la demande de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**, par un organisme qualifié. Les résultats de ce suivi seront uniquement communiqués au maître d'ouvrage et au partenaire professionnel. La diffusion publique portera sur des données générales et anonymisées, sans possibilité d'identifier les entreprises concernées.

- 7. Informer l'administrateur de *Ma Rénov Bordeaux Métropole* de toute modification concernant la fiche d'identité de l'entreprise, de la fin de validité d'une qualification, ou d'une cessation d'activité.** Toute demande de mise à jour ou de suppression de compte sera adressée à l'adresse suivante marenov@bordeaux-metropole.fr

- 8. Ne pas pratiquer de démarchage commercial abusif ou trompeur.**

Toute pratique contraire pourra entraîner un retrait de l'entreprise du site internet de Ma Rénov Bordeaux Métropole.

II. LES ENGAGEMENTS DE MA RENOV BORDEAUX METROPOLE

Ma Rénov Bordeaux Métropole s'engage à respecter les engagements décrits ci-après.

1. Référencer le partenaire professionnel grâce :

- Au référencement gratuit sur le site internet marenov.bordeaux-metropole.fr et auprès des partenaires de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** ;
- A la présentation de chantiers exemplaires sur le site marenov.bordeaux-metropole.fr via des témoignages vidéo ou la carte des projets de rénovation et les supports de communication de la plate-forme ;
- A l'organisation de visites animées par le réseau des conseillers rénovations **Ma Rénov Bordeaux Métropole** sur des chantiers réalisés par les professionnels, en accord avec eux.

2. Faciliter la mise en relation du partenaire professionnel avec des maîtres d'ouvrage privés :

Le site marenov.bordeaux-metropole.fr permet aux ménages inscrits sur le site internet de formuler aux professionnels partenaires une demande de travaux. Une fois la saisine du professionnel partenaire effectuée, ce dernier pourra proposer au ménage d'établir un devis suite à une visite à domicile.

Les conseillers rénovation encadreront les demandes afin qu'il n'y ait pas de sur-sollicitation des entreprises.

3. Fournir des supports de communication et des informations destinées à simplifier toute démarche administrative et technique en proposant au professionnel partenaire :

- Un kit de communication (plaquettes, affichettes, ...) sur lequel il pourra apposer son cachet/logo pour diffusion auprès de sa clientèle ainsi que « signataire de la charte **Ma Rénov Bordeaux Métropole** » ;
- Un accès à l'espace « Partenaires professionnels » du site marenov.bordeaux-metropole.fr offrant des informations, de l'actualité ainsi que des fiches-types de bonnes pratiques.

4. Favoriser la participation du partenaire professionnel :

- A des réunions d'échange organisées par **Ma Rénov Bordeaux Métropole** et ses partenaires Chambre de Métiers et de l'Artisanat et organisations professionnelles (instances d'échange de bonnes pratiques, retours d'expériences, aide à la constitution de groupements...)
- A la rédaction d'articles, d'informations, de témoignages dans les différentes rubriques du site marenov.bordeaux-metropole.fr (validés préalablement à la mise en ligne par l'administrateur de la plateforme) ;

5. Assurer le bon fonctionnement du site marenov.bordeaux-metropole.fr (rectification des erreurs ou dysfonctionnements signalés sur le site, prise en compte des difficultés et des propositions d'amélioration...).

6. Veiller à ce que les conditions de référencement du partenaire professionnel soient respectées et veiller à solliciter chaque année auprès du partenaire le renouvellement de son référencement.

7. Mettre en place et animer un comité de suivi de la charte. Ce comité se réunira au moins deux fois par an afin de veiller au bon déroulement du processus d'affiliation des professionnels, au

respect des engagements des signataires et à l'évolution de la charte et des conditions de référencement des professionnels.

DOCUMENTS A RENSEIGNER ET A RENNVOYER



Formulaire de demande de référencement

Informations sur l'entreprise

Raison sociale de l'entreprise :

Nom et prénom du représentant légal :

Qualité dans l'entreprise :

Nom du référent technique :

N°SIRET:.....Code APE :.....

Activité générale de l'entreprise :

Adresse :

Mail :

Site Web :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Domaines de travaux

Isolation - Etanchéité à l'air

- Isolation de planchers de combles perdus
- Isolation de toitures (rampants)
- Isolation toiture terrasse par l'extérieur
- Isolation d'un plancher bas
- Isolation des murs ou pignons par l'intérieur
- Isolation des murs ou pignons par l'extérieur
- Fenêtre avec vitrage isolant
- Porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
- Fenêtre de toiture
- Vitrage à isolation renforcée
- Porte d'entrée donnant sur l'extérieur
- Pose de volets isolants
- Calorifugeage de réseau

Chauffage et Eau chaude sanitaire

- Appareil de régulation et de programmation du chauffage
- Robinet thermostatique sur radiateur
- Variateur électronique de vitesse
- Compteur de chauffage individuel
- Chauffe-eau solaire individuel
- Chauffe-eau thermodynamique
- Chaudière à condensation - Haute Performance Énergétique
- Poêle à bois/granulés
- Insert de cheminée - Foyer fermé
- Pompe à chaleur de type air/eau
- Chaudière biomasse (bois, granulés...)
- Pompe à chaleur de type air/air
- Pompe à chaleur géothermique
- Chaudière gaz à micro-cogénération
- Système solaire combiné

Ventilation

- Ventilation mécanique simple flux
- Ventilation mécanique double flux
- Ventilation mécanique répartie

Rénovation complète

- Rénovation complète (travaux)
- Rénovation complète (maîtrise d'œuvre)

Autres Types de Travaux

- Toiture (réfection, reprise charpente et couverture)
- Installation solaire photovoltaïque

- Je propose l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés (matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale)

Secteur d'intervention

Maison individuelle

Copropriété

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions de référencement de la charte d'engagement des artisans et entreprises Ma Rénov Bordeaux Métropole et je souhaite apparaître dans l'annuaire de Ma Rénov Bordeaux Métropole

Fait à :

Le :

Cachet et signature

Le présent formulaire doit être retourné avec une copie des qualifications RGE pour les travaux mentionnés.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Par courrier:

Ma Rénov Bordeaux Métropole
Direction de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement
Durable
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

Par mail :

marenov@bordeaux-metropole.fr

Afin que son inscription sur le site soit effective, le professionnel devra retourner cette charte signée à Bordeaux Métropole dans un délai maximal de 3 semaines, après inscription sur la plate-forme en ligne marenov.bordeaux-metropole.fr. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Rénovation Energétique Habitat & Tertiaire de Bordeaux Métropole pour le référencement en ligne du

partenaire professionnel sur l'annuaire du site <http://marenov.bordeaux-metropole.fr/>. Elles sont conservées pendant un durée de un an et sont destinées au Service Rénovation Energétique Habitat & Tertiaire de Bordeaux Métropole. Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : marenov@bordeaux-metropole.fr.